



Trasmission de patrimoine, trasmission de l'usufruit

Par **avonasac**, le **28/12/2009** à **18:10**

Bonjour,
je suis usufruitier d'un bien immobilier,totalement transmis en nue propriété à mes trois enfants.

Un de mes enfants,pourrait venir habiter avec moi.

Puis je créer une sci en divisant mon usufruit en 3 parts transmissibles tout en ne gardant plus que le droit d'habitation?